

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES
Décision DAJ2024-667

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ2023-318, modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm

Vu la décision DAJ2022-135
relatif à l'organisation du Département des Affaires Financière de l'Inserm

Vu la décision DAJ2025-263
nommant Monsieur Samuel BRUNET Directeur du Département des Affaires Financières de l'Inserm

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, à la fonction de responsable du Bureau de la Politique Budgétaire du Département des Affaires Financières de l'Inserm de Monsieur Vincent BISCARAS.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 juillet 2024.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel